

**TERRE DES JEUNES DU BURUNDI-TRANSNATIONAL**

« **TDJ\_BURUNDI »**

La Paix par le Développement intégré “asbl”,

Agréée par Ordonnance Ministérielle N0 530/1354, du 27 septembre 2010 au Burundi.

***Dialogue et Coopération des acteurs du développement, parlementaires et autres parties prenantes en vue de la création d’un environnement favorable permettant aux OSC de s’engager fans l’efficacité du DéVELOPPEMENT.***



***I***

***Bujumbura, Hôtel Source du Nil, du 11 au 12 Septembre 2014***

***Rapport de l’atelier « Dialogue et Coopération des acteurs du développement, parlementaires et autres parties prenantes en vue de la création d’un environnement favorable permettant aux OSC de s’engager dans l’efficacité du développement au Burundi. »***

1. **Contexte de l’activité**

La préoccupation de l'efficacité de l'aide remonte à la période qui suivit la chute du mur de Berlin (1989). Avec la disparition des enjeux géopolitiques qui a caractérisé cette période, l'opinion s'est interrogée sur la justification de l'aide publique au développement et sur son efficacité, notamment en Afrique subsaharienne, le sommet de Monterrey concrétisa, en 2002, un nouvel engagement international soulignant le besoin de montrer l'efficacité de l'aide au développement.

Il en est résulté la Déclaration de Rome sur l'harmonisation de l'aide (2003) et surtout la Déclaration de Paris (2005) dont l’objectif était de réformer les modalités d’acheminement et de gestion de l’aide pour augmenter son efficacité, notamment en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, de consolidation de la croissance, de renforcement des capacités et de progression vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui a lancé un processus élaboré de suivi de la mise en œuvre.

En 2011 et pour la première fois dans l’histoire, les Organisations de la société civiles seront conviées au quatrième Forum mondial de haut niveau sur l’efficacité de l’aide au développement de Busan. La société civile Burundaise avait été aussi représentée et a participé activement dans les fora qui ont suivi.

Busan est donc devenu le soubassement de la reconnaissance de la société civile comme acteur incontournable dans le développement des Etats.

Ainsi les conclusions du forum reconnaissent notamment que :

*«Les   organisations   de   la   société civile jouent un rôle déterminant dans la possibilité des personnes à faire valoir leurs droits, dans la promotion des approches fondées sur les droits, dans la définition des politiques de développement et de partenariat et dans leur mise en œuvre. Elles assurent la fourniture dans des domaines venant en complément à ceux fournis par l’Etat ».*

Les parties prenantes s’engagent par conséquent à :

* *respecter pleinement leurs engagements respectifs en vue de permettre aux OSC de jouer pleinement leur rôle d’actrices indépendantes du développement, en veillant tout particulièrement à créer un environnement cohérent avec les engagements internationaux auxquels ils souscrivent ;*
* *Encourager les OSC à suivre des pratiques qui renforcent leur redevabilité et leur contribution à l’efficacité de développement guidées par les principes d’Istanbul et le cadre international des OSC pour un développement efficace[[1]](#footnote-1).*

Très récemment en 2014 à Mexico, plus de 200 OSC représentants les acteurs de la société civile réunis ne semblent pas du tout satisfaits des évolutions générées par Busan car elles affirment que la seule évolution est qu’elle n’avait pas régressé.

La déclaration sortie après le forum est que la société civile est plus que jamais déterminée à mettre en œuvre, en partenariat avec d’autres parties prenantes dont les états et bailleurs de fonds la déclaration de Busan et ouvre de grands chantiers en vue de promouvoir et renforcer leur implication dans le suivi de l’efficacité de l’aide au développement.

Il s’agit notamment :

* Du besoin  d’intégrer  et  d’appliquer  plus  efficacement  les  ABDH : Approche Basée sur les Droits de l’Homme (  afin  de  garantir  la  participation  effective  de  tous  les  individus,  en  particulier  des  voix   marginalisées  comme  celles  des  femmes,  des  indigènes,  des  jeunes  et  des  personnes   handicapées ;
* de  garantir  le  respect  des  normes   convenues  internationalement  en  matière  d’efficacité  du  développement  social,   économique,  professionnel,  environnemental  et  de  l’égalité  des  sexes,  au  travers  de  cadres   politiques  et  règlementaires,  afin  que  le  secteur  privé  contribue  de  façon  positive  au  développement  durable,
* encourager,  respecter  et  mettre  en  œuvre  des  processus   inclusifs,  car  une  croissance  économique  sans  entraves  ne  garantit  pas  un  développement  durable  et  équitable ;
* d’adopter une  stratégie  de  mise  en  œuvre  post‐2015  a  besoin  d’intégrer  une   compréhension  basée  sur  les  droits  où  les  populations  sont  détentrices  de  droits  et  les   gouvernements  sont  responsables  d’obligations  en  matière  de  droits  de  l’Homme,….

Les mêmes défis exprimés par les OSC réunis à Mexico sont ressentis et partagés par le Société civile Burundaise et les OSC burundaises devraient se sentir interpellés pour relever ces défis.

C’est dans ce cadre que l’ONG Terres Des Jeunes international, en partenariat avec ROA( Reality On Aid in Africa Network) organise un atelier de dialogue entre acteurs de développement, parlementaires et autres parties prenantes en vue de la création d’un environnement favorable permettant aux OSC de s’engager dans l’efficacité de l’aide au développement et d’arrêter un Plan d’Action Post-2015.

1. **Déroulement des activités**

**A. Cérémonies d’ouverture**

Les cérémonies qui avaient vu la participation des hauts cadres du Gouvernement et du Parlement ont été ouvertes par un mot d’accueil du Président de TDJ International, Mr Jean NKESHIMANA. Dans son allocution de bienvenu adressée aux partenaires-amis de la sous région, Rwandais et Kenyan, il leur a remercié pour avoir accepté à venir livrer leurs expériences respectives en matière de dialogue entre OSC et autres parties prenantes. Il n’a pas manqué de remercier également les honorables parlementaires et les différents délégués ministériels présents et tous les représentants des OSC et organisations de presse. Il a terminé par souhaiter un bon séjour à tous les hôtes présents à Bujumbura.

Après le mot d’accueil et de bienvenue, Mr MUDEREGA Pamphile, Secrétaire permanent de la CNCA a procédé à l’ouverture des activités par un mot liminaire au cours duquel il a vivement remercié TDJ pour avoir pensé à organiser un tel atelier. Il a aussi souhaité et encouragé l’implication effective de toutes les OSC dans le suivi de l’efficacité du développement car, celles-ci sont reconnues comme partenaires à part entière du développement.

Une brève présentation des participants a suivi avant d’entrer dans le vif du sujet du jour qui a commencé par une Présentation des points d’informations sur la récente conférence de Maxico, au Mexique par Mr MEJA.

**Exposé 1 : Point d’information sur les conclusions de la conférence de Mexico , Par Mr MEJA Vitalice, Coordinateur de ROA( Reality Of Aid In Africa Network).**

Mr Meja a fait noté que Mexico est venu en évaluation des progrès générés par Busan où l’organisation TDJ, organisatrice de l’activité avait pris part.

Il était aussi question de revoir :

* comment les engagements de Busan étaient domestiqués dans les pays ;
* la coordination et la coopération entre donneurs en respect des principes de la déclaration de Paris ;
* la concertation des citoyens dans la gestion de l’aide au développement ;
* l’agenda post 2015 ;
* l’implémentation des principes de redevabilité et transparence démocratique entre acteurs étatiques et acteurs de la société civile.

Il a entre autre précisé que les acteurs de la société civile, les acteurs étatiques doivent faire preuve de redevabilité, un des principes de Paris et des principes d’Istanbul sur l’efficacité de développements des OSC et mettre en place un cadre national transparent de dialogue entre acteurs étatiques et OSC sur les questions de l’efficacité du développement.

Dans ce cadre de dialogue, les sujets suivants doivent être discutés :

* Les défis de respect des droits de l’homme et le genre par le gouvernement qui doit savoir que les acteurs de la société civile sont des acteurs indépendants de développement et les Etats sont invités à renforcer leur capacité et assainir l’environnement dans lequel elles évoluent.
* le soutien des OSC par le Gouvernement et le renforcement de leurs capacités.
* l’organisation des cadres de dialogue permanent entre acteurs de la société civile.
* l’évaluation de comment l’environnement de travail des OSC a été favorable ou non à la participation au développement.

Il a insisté sur le besoin d’un Plan d’action national pour domestiquer les conclusions de Busan.

Mr Meja a tenu à préciser également quelques défis relevés par Mexico dont les plus importants sont :

* Le refus d’enregistrement des OSC par le gouvernement : critères non bien définis ;
* le respect des libertés d’association et de manifestation aux OSC ;
* l’octroi des certificats d’enregistrement périodiques qui handicapent le fonctionnement des OSC et qui décrédibilisent les OSC face aux bailleurs ;
* les motivations politiques et institutionnelles pour empêcher le fonctionnement des OSC ;
* les mesures de représailles/ harcèlement des représentants des OSC, arrestations arbitraires
* la restriction d’accéder aux fonds extérieurs aux OSC, surtout les OSC qui travaillent dans le domaine sensibles comme celui la corruption, les droits de l’homme et la gouvernance ;
* le manque de soutien par les Etats dans qui sont des acteurs de développement à part entière ( Ex Chine) ;
* Problème d’établissement d’acteurs du secteur privé et pour qui ce secteur travaille.

**Exposé 2 : Expérience Rwandaise dans la domestication de Busan par les OSC Rwandaises, Par Mme Nicky RUDAKEMWA.**

1. **Grandes lignes de sa présentation**
2. **Pourquoi les OSC doivent s’engager dans le suivi de l’efficacité du développement ?**

Deux grandes raisons Selon Mme Nicky: C’est parce qu’elles sont créés par le peuple pour servir leurs intérêts et de les soutenir et que les OSC sont des acteurs du développement à part entière.

Les zones actuelles d’intérêt pour les OSC du Rwanda  sont:

* Le suivi et l'analyse de la gouvernance et regrouper les demandes des citoyens et de les acheminer vers le haut (Dialogue) ;
* Le suivi et l'examen des plans de développement des districts ;
* La participation dans l’analyse du Budget de l’Etat et le suivi des dépenses publiques ;
* Faire de la société civile à devenir plus responsable, ouvert et transparent avec ses partenaires.

1. **Les Possibilités pour engagement de la société civile au Rwanda**

**Elles sont multiples et diversifiées mais les plus importantes sont :**

* L’événement annuel dit ***Umushikirano*** regroupant les OSC, acteurs du gouvernement les acteurs religieux
* La journée ouverte dédié à la politique
* Les **JADF** : Jet Actions Développement Framework : JADF: comme l'un des principaux mécanismes de mise en œuvre de la politique de décentralisation et a publié une instruction ministérielle à cette fin: donnant ainsi la légitimité officielle JADF et de l'influence.
* La réunion des partenaires au développement deux fois le mois ;
* La réunion du Groupe de partenaires de coordination ;
* La retraite chaque année des Partenaires au développement ( Avant la fin de l’année).

1. ***Les Réalisations de la société civile Rwandaise***

Elles sont notamment liées au:

* Dialogue avec le gouvernement chaque année ;
* Suivi-budgétaire dans le secteur de l’agriculture ;
* Analyse du budget avant sa présentation au parlement ;
* À la préparation et la multiplication du guide de citoyen du Budget dans le Kinyarwsanda, petit livret donnée aux populations élaborées chaque année ;
* À la participation à la préparation du budget ouvert.

1. **Les Contraintes d’intervention des OSC rwandaises :**

**C’est entre autres :**

* + Les tentatives d’utiliser plusieurs loi pour limiter l’espace des OSC : fiscalité, sécurité, lutte contre le terrorisme, la trahison,
  + Les capacités organisations réduite des OSC
  + La manque de coordination des OSC et d’un sens de collaborer ensemble
  + La viabilité financière réduite
  + L’environnement en constante évolution pas très favorable.

1. **Les Learned lessons rwandaises**

A la lumière de la société civile Rwandaise, Mme Nicky a donné des leçons apprises à la société civile Burundaises pour pouvoir agrandir leur sphère d’influences et ainsi mieux participer à l’efficacité du développement :

Ainsi, les OSC Burundaises doivent se rendre compte que le développement est politique et ils ne peuvent jamais se dissocier de la politique du moment, mais devrait renoncer à être partisan.

**Elles devraient aussi :**

* + Faire pressions aux bailleurs de fonds pour adopter les pratiques qui reflètent la réalité nationale
  + Amplifier leur voie au niveau international ( East African Community par exemple) et partager l’information ;
  + Créer une solidarité commune considérer l’Etat comme partenaire
  + S’autoréguler ;
  + Respecter leur idéaux, vision et faire en sorte que les bailleurs ne perpétuent pas l’injustice
  + S’atteler au Développement durable (notamment la viabilité financière), et la clarté du rôle de la société civile organisée dans un environnement de participation citoyenne en constante évolution.

1. **Questions de réflexion pour les OSC Burundaises**

* **Quelle est la grande menace pour l'espace d'exploitation de la société civile ? Existe-t- il le cadre réglementaire favorable ou non de la société civile?**
* **Est-ce que le financement de la société civile par les bailleurs a ouvert l'espace ou réduit l’espace des OSC ?**
* **Est-ce que les OSC représentent les véritables aspirations des citoyens ou leur propre ordre du jour et comment est cet impact sur ​​leur légitimité?**
* **Quelle est l’urgence? Le renforcement des relations OSC ou OSC relations gouvernementales / bailleurs (donateurs)?**

En concluant, Mme Nicky a terminé par démontrer que si les OSC ne parviennent pas, consciencieusement et stratégiquement à renforcer leur voix collective et leur puissance au niveau des communautés et des citoyens, la lutte pour l'espace ne sera jamais atteinte. Les OSC doivent donc amplifier leur voix au-delà des frontières nationales et de reconnaître que certaines questions nationales sont un produit d'un dialogue régional et international.

**Présentation sur le Dialogue sur l’efficacité de l’aide au développement au niveau International et Nationale (Principes, Dispositifs institutionnels, Evolution des débats et l’Agenda Post-Busan , par Mr Emmanuel, Biraturaba )**

1. **Historique de la Coopération internationale**

L’Histoire de la coopération est une histoire qui commence après la deuxième guerre mondiale notamment par la création du PNUD ( Programme des Nations Unies pour le Développement) en 1958 avec comme mission de fournir une assistance systématique aux payes peu développés

Aujourd’hui quatre forums de haut niveau dont la plus réussie est Busan dans l’implication des acteurs non étatiques dans les processus de développement et surtout que la reconnaissance que les pays les plus pauvres ont besoin de plus d’attention sur l’assistance et l’aide au développement.

1. **Des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement)**

Pour les OMD, six principes doivent les guider : l’égalité, la liberté, la solidarité tolérance, respect de la nature et partage des responsabilités

1. **Efficacité de l’aide au développement**

Les partenaires au développement ont reconnu que l'aide n'a pas amélioré les conditions de vie des pauvres autant qu’elle aurait dû. C’est pourquoi, les praticiens du développement ont fait appel pour trouver un ensemble de principes visant à améliorer l’acheminement de l’aide et son impact, d’où l’initiative des forums de haut niveau visant l’efficacité de l’aide, depuis 2002 ;

En 2002, Les principes de l’efficacité de l’aide ont, pour la première fois, été ébauchés dans une déclaration formelle. Les priorités d’action répertoriées dans la Déclaration de Rome sont les suivantes :

* + veiller à ce que l'aide au développement se fonde sur les priorités et le calendrier des pays qui la reçoivent ;
  + concentrer les efforts des donneurs sur la coopération déléguée et accroître la marge de manœuvre du personnel chargé, à l'échelon local, de la gestion des programmes et projets ;
  + encourager l'application de bonnes pratiques et opérer un suivi de leur mise en œuvre, parallèlement à la conduite de travaux d'analyse visant à renforcer la capacité des pays bénéficiaires d'assumer le premier rôle dans la détermination de leur trajectoire de développement

**En 2005, Donneurs et bénéficiaires** se mettent d’accord, pour la première fois, sur un certain nombre d’engagements et sont convenus de se tenir mutuellement comptables du respect de ces derniers.

La déclaration énonce 5 principes : l’appropriation, l’alignement, l’harmonisation, la gestion axée sur les résultats, la responsabilité mutuelle

**En 2011 à Busan**, il était question de savoir si les avancées vers l’objectif d’efficacité de l’aide sont suffisantes pour permettre d’affronter des défis mondiaux encore plus importants.

Busan a été un succès suite à:

* l'instauration d'un partenariat plus large et plus solide à tous les niveaux du développement, y compris le secteur privé et les ONG (Organisations Non Gouvernementales) ;
* la définition d'un ensemble de principes d'efficacité de l'aide reposant sur des preuves tangibles afin de mettre un terme aux pratiques qui rendent plus difficile la concrétisation des résultats du développement ;
* la relance des efforts déployés pour assurer la réalisation des OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement) et la fourniture des biens publics mondiaux indispensables ;
* la reconnaissance du fait que les Etats les plus pauvres et les plus fragiles du monde ont besoin de sécurité, de capacités et d'une attention particulière.
* une prise de conscience du fait que l'obtention de résultats requiert des politiques, des textes législatifs et des dispositifs institutionnels qui encouragent tout un chacun à s'impliquer directement dans le processus de développement ;
* une convergence de vues sur le fait que tous les acteurs du développement sont conjointement responsables de la production, et aussi de la mesure des résultats – (se doter des capacités voulues pour collecter, évaluer et relayer des informations justifiant l'efficacité des programmes et leur utilité.

1. **Agenda post-2015**

Plus d'1,8 million de personnes, y compris de nombreux jeunes, ont participé aux discussions autour du programme pour l’après-2015. Au cours du premier trimestre 2014, près de 2 millions de personnes dans plus de 190 pays ont « voté » pour leurs principales priorités de développement dans le cadre de l’enquête « MY World ». L’enquête continue, en ligne et 30000 participants à des dialogues sur les priorités nationales dans 88 pays, ainsi qu’à 11 consultations thématiques internationales.

Des efforts supplémentaires déployés en direction des groupes rarement représentés dans les débats politiques internationaux: les communautés indigènes, les enfants et les jeunes, les entrepreneurs et les propriétaires de petites entreprises, les personnes déplacées, les personnes handicapées et les femmes. L’enquête, qui doit se poursuivre jusqu’en 2015, recueille des votes en ligne et par SMS.

Pour 2014, le Groupe de développement des Nations Unies (32 organismes des NU), a lancé sous la houlette du PNUD des consultations dans plus de 50 pays sur les modalités de mise en œuvre du programme de développement pour l’après-2015.

Les obstacles sont de mieux en mieux définis, et la prochaine étape consistera à déterminer les approches les plus efficaces pour en venir à bout, notamment en continuant d’impliquer les populations.

**En conclusion :**

* **3 principes fondamentaux suggérés**:
  + Les droits de l’homme
  + L’égalité
  + La durabilité
* **4 dimensions essentielles**
  + Le développement social inclusif
  + Durabilité environnementale
  + Le développement économique inclusif
  + Paix et sécurité
* **Une approche retenue** (en négociation): Coalition des ONGs, essentiellement d’obédience religieuse, pour plaider en faveur de l’approche basée sur les droits.

1. **Echange et débats**
2. **1 ère série des questions et commentaires**
3. Quelles sont les difficultés rencontrées au Rwanda dans le cadre de la collaboration entre OSC Rwandaises et Gouvernement :

* ***Mme Nicky : Les difficultés essentielles se rapportent à la disponibilité des fonds et la capacité organisationnelle comme déjà souligné au niveau de l’exposé. Les difficultés sont réduites car les OSC sont entrain de se reconstruire en mettant en avant le dialogue entre les associations et l’Etat. En plus, la SC fait face à un gouvernement qui met en avant un consensus et un dialogue. A noter que le gouvernement Rwandais supporte financièrement la société civile ! Ce qui montre que la collaboration est évidente aujourd’hui avec les OSC.***

1. Quelle expérience rwandaise du dialogue dit « ***imishikirano »***. Existe-il un cadre de suivi ?

* ***Mme Nicky : Il s’agit d’un dialogue qui se fait annuellement où le secteur privé et le secteur public (toutes les parties prenantes même la diaspora) sont présents. Pas d’organe de suivi mais sa périodicité fait que les recommandations soient examinées chaque fois qu’elle se rencontre.***

1. Différence entre OSC Burundaises et OSC Rwandaises.

* **Nicky : Pas de différence constatée mais l’appui par le gouvernement doit être de mise. Le moment est de partager l’expérience et de bonnes expériences ont été élucidées. Il reste à les domestiquer selon la convenance des OSC**.
* **Meja** : ***Le Problème commun est le manque de capacité des OSC de tous ces pays. Il faut trouver une approche qui amène tous les acteurs à travailler ensemble. Il est question aussi de l’engagement des OSC pour aboutir à un développement durable. Tous ces problèmes relevés ici et là au Kenya au Rwanda peuvent se retrouver au Burundi.***

**Meja a partagé une expérience Kenyane de certificats d’enregistrement de 3 ans qui ne favorise pas le fonctionnement des OSC. Si tel est le cas au Burundi, il faut un cadre légal clair et engager des discussions autour de la loi sur les ASBL. Il faut aussi impliquer l’Etat dans le sens que les OSC sont partenaires et non des adversaires car concourant au développement du pays et remplissant les missions dévolues à l’Etat.**

1. **1 Honorable parlementaire invité** : Au Burundi il existe des documents de stratégie où toutes les couches de la population sont invitées à prendre part mais le constat  est que les conditions de vie des citoyens ne sont pas améliorées même si les associations de la société Civile disent ne pas être associées convenablement. Que ce qui manque ? Si les OSC étaient bien associées, les conditions de vie des citoyens se seraient améliorées ?

* **Commentaire d’un participant : Le problème que nous avons au Burundi est celui de lier le politique à l’opérationnel. De part les études faites, il n y a pas de référence aux documents élaborés (cas des PCDC: Plans Communaux de Développement Communautaire) dans la mobilisation des fonds. Il existe aussi un sentiment selon lequel, les documents sont destinés aux bailleurs et des fois ces mêmes documents sont fallacieux (ex d’une commune qui planifie des milliards sachant qu’il n’a pas la capacité de les mobiliser). Selon lui, il nous manque aussi un aspect de planification opérationnelle et un aspect de sécurité pour capter les financements extérieurs.**

1. Pourquoi l’échec aux OMD et existe- il des pays qui ont atteint les cibles ?

* ***Mr Emmanuel : Je pense qu’il ne vaut pas la peine de parler de l’échec mais plutôt d’un bon début vers un idéal mondial commun et aux objectifs concrets et uniformisés. Il ya bien sûr des objectifs qui ont été atteints mais d’autres non car tous les pays ne sont pas au même diapason. La société civile est un éventail qui doit s’impliquer davantage pour la réussite des OMD ;***
* ***Le consultant a indiqué qu’il n’est pas à mesure de dire qu’il ya des pays Africains qui ont atteint la barre des objectifs. Mais, il a souligné qu’il ya une grande disparité mais que ce qui est sûr est que le continent Africain est le deuxième en termes de croissance économique au monde.***

**2ème série de questions et commentaires.**

1. **Commentaire de S.E Ambassadeur Mbonerane**: il a insisté sur le manque de principe de redevabilité au Burundi. Ainsi l’OMD 5 est la santé, l’art 25 stipule que : ***La santé c’est le droit fondamental***. Les NU appellent les OSC à manifester pour exiger que les gestionnaires du pays à honorer/mettre en œuvre cet article mais que cela n’est pas fait dans la pratique.
2. Quel est le profil des OSC qui participent dans le débat international sur l’efficacité du développement ?
3. Comment la SC est structurée comment elle réagit face aux lois qui ne favorisent pas leur épanouissement et cadre initiés par les OSC ?
4. Existe-t-il des plateformes représentatives ?

* ***Mme Nicky : exemple d’interlocuteur commun  au Rwanda: Plateforme Rwandais des OSC***

***Réponse Q°2 et 3 :***

* ***Mme Nicky : Il existe la plateforme représentative de la société civile Rwandaise : ensemble des OSC rwandaises qui regroupe 15 réseaux des OSC et d’autres organisations individuelle au nombre de 400, pour être membre de la plateforme, il faut entrer dans le réseau avec les OSC (organisations femme, DH, la lutte contre la corruption, l’agriculture, handicapés, OSC religieuses, la communauté islamique, réseau des catholiques,…***
* ***Cadre institué par les OSC****:* ***les dialogues nationaux : Ex dialogue autour des questions de l’éducation organisées au mois de février. Les OSC organisent aussi des émissions radiophoniques et mènent des études conduites par elles qui sont utilisées par le gouvernement pour prendre des décisions politiques.***
* **Que faire en cas de lois qui ne favorisent pas les OSC : l’approche privilégiée est le plaidoyer et dialogue entre intervenants***.*

1. Quelles sont conséquences de la mauvaise relation entre OSC et Etat ?
2. Les riches s’enrichissent davantage et les pauvres de la même chose. Serait-il lié au manque de dialogue à l’efficacité de l’aide ?
3. Quelle expérience Rwandaise pour arriver à la collaboration entre OSC des autres pays et Gouvernements respectifs.

**Réponses Q°5, 6,7 : Mr Meja :**

* ***Nicky/ Les OSC pourraient mettre leurs efforts à conduire des études et à favoriser le dialogue. Exemple rwandaise de l’école fondamentale où les dirigeant ont approché les OSC rwandaise et impliquées jusqu’à la fin du processus.***
* ***Mr Meja a partagé son expérience Kenyane dans l’influence de la création d’un environnement favorable via la création d’un groupe qui travaillait sur les questions politiques et sociales et le groupe approchait chaque fois que de besoins le gouvernement. Ce groupe a été vulgarisé dans la population pour qu’il soit connu. Il ne s’agit pas d’approcher le gouvernement pour quémander mais pour demander leurs droits se basant sur des études professionnelles et le gouvernement saura à traiter avec des interlocuteurs solide.***
* ***Pour Meja, ce qui est important est que la société civile soit mobilisée pour avoir une plateforme qui mobilisera les autres OSC pour avoir un interlocuteur valide et de confiance envers l’Etat permettant avoir une seule voix et une voix qui soit structurée.***

***Les OSC doivent aussi s’organiser en une plateforme dotée des structures avec des stratégies appropriées et bien pensées pour approcher aussi bien des bailleurs que de l’Etat. Il faut arriver aussi à rassurer les populations que les OCS représentent et les mobiliser pour qu’ils soient le support dans le plaidoyer.***

1. L’éducation et les OMD, quelle est l’expérience du cursus éducatif au Rwanda ?

* ***Mme Nicky a partagé son expérience Rwandaise dans la mise en mouvement des écoles fondamentales où les OSC ont énormément contribué par les études et ont influencé la politique de l’éducation***

1. Pourquoi la sous représentation des membres du gouvernement et des parlementaires ?

* ***Pour Mr Emmanuel, il ne suffit pas de mettre en place des structures. Des fois il faut bien faire une analyse du contexte politique, surtout évité d’être récupéré par le Pouvoir. Cette tentative a été amorcée au Burundi et a failli. Il nous faut en tant que SC veiller à ce que les synergies et plateforme à ne pas se laisser récupéré par le politique***

***Exposé 4 : Présentation des résultats de l’étude sur «  L’engagement des OSC Burundaise dans le suivi de l’efficacité du développement : capacité, structure et cadre d’engagement entre OSC, Gouvernement et OSC », Par Olivier NIYONIZIGIYE, Consultant ROA pour l’étude***

1. **Les grandes lignes de sa présentation :**
2. **Distinction efficacité de l’aide au développement et efficacité du développement :**

Il a précisé que qui dit efficacité de l’aide suppose, la gestion de l’aide et que efficacité du développement signifie, les effets générés par l’aide au développement envers les populations vulnérables.

1. **Le contexte sociopolitique d’évolution des OSC**

Les OSC Burundaises évoluent dans un **c**ontexte politique marquée par la réticence de rendre compte (sensibilité sur la gouvernance, sécurité, les DH, la corruption)**,** nouant des relations tumultueuses Etat- société civile.

Il a démontré que le SC est en définitive une :

* + société civile perçue par l’Etat comme roulant pour l’opposition et l’étranger ;
  + société civile bicéphalisée  et bipolarisée ;
  + société civile dissociée des communautés qu’elles servent
  + société dépendant de la générosité des bailleurs

1. **Le cadre légal et réglementaire**

Bien que la Constitution de la République du Burundi proclame la liberté d’association en son article 32 : « *La liberté de réunion et d’association est garantie, de même que le droit de fonder des associations ou organisations conformément à la loi*  liberté de réunion et d’association »Et que l’ art 19 intègre toutes les conventions internationales ratifiées par le Burundi comme faisant partie intégrante de cette constitution, le cadre légal reste assez contraignant pour favoriser un environnement au fonctionnement des OSC Burundaises.

En effet le Décret-loi n°1/11 du 18 avril 1992 portant cadre organiquedes associations sans but lucratif comporte lui aussi barrières d’agrément des OSC, dont le flou autour de la procédure d’agrément dont le pouvoir de refus à l’autorité , les délais de réponse non préfixes, le silence quant au soutien administratif et financier de l’Etat et des groupements et fondation non régis par la loi spéciale.

La loi sur la presse nouvellement agrée comporte toute une panoplie de points de reculs. Il s’agit notamment de le non protection des sources d’information de l’’interdiction de diffuser certaines informations avec des peines pécuniaires fortes et de la clause de l’inexécution nonobstant toute voie de recours des décisions du CNC (Conseil Nationale de la Communication)

Le consultant a cité également comme entraves législatifs de la création d’un environnement favorable des OSC Burundaises :

* La législation contraignante des formations syndicales ;
* La liberté de réunion et de manifestation publique  remise en doute par la loi n°1/28 du 5 décembre 2013 portant réglementation des manifestations sur la voie publique et des réunions publiques ;
* les développements législatifs non prometteurs : cas du projet de loi régissant les ASBL au Burundi

Outre le cadre légal, il a souligné que le droit des OSC à accéder aux ressources reste très limité. Les OSC vivent dans une pauvreté ambiante et dépendent largement de la générosité des bailleurs, ce qui limitent ou inhibent leur action envers les citoyens qu’elles sont censées servir**.**

1. **. La participation des OSC aux processus des décisions politiques**

La participation des OSC au processus de décisions politique est une recommandation phare du Programme d’Action d’Accra aux administrations des pays en développement de collaborer étroitement avec les parlements et les pouvoirs publics locaux à l’élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des plans nationaux de développement

Au Burundi, cette implication est très récente et l’Etat a des difficultés de trouver des interlocuteurs légitimes face à une société civile bipolarisée.

En dépit de out cela, depuis 2008, il existe d’un cadre légal et Officiel. C’est le GCP : le Groupe de Coordination des Partenaires dont la mission est **la coordination, suivi et le dialogue avec les partenaires sur les questions de développement et de consolidation de la paix**

Sa structure est établie comme suit :

* Forum politique au sommet,
* Forum stratégique;
* Groupe de S-E
* GS

Il existe également la CNCA : Structure de coordination de l’aide dont la mission est *d’Assurer la coordination et l’efficacité de l’aide conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Paris.*  Des rencontres occasionnels du Ministère de l’intérieur avec les OSC sont souvent organisés mais au lieu d’être des cadres de dialogue, ces cadres sont des occasions de rappel à l’ordre aux OSC.

Au niveau Local, on trouve des *CPD,*  des *CCDC, (statut d’observateur) et des CCD, (statut d’observateur)*

La société civile s’organise en synergies dont les principales sont :

* La Synergie bonne gouvernance à la tête de laquelle se trouve le PARCEM et qui participe dans les réunions du GS bonne gouvernance ;
* La Synergie Jeunesse et Emploi chapotée par la CPAJ ;
* La synergie Justice et Etat de droit ;
* La synergie foncière ;
* Synergie relèvement communautaire;….

Les OSC ne manquent pas certes des difficultés d’intégration dans les cadres formels et intentionnels existants. Ces difficultés sont le plus souvent liés à :

* La couverture de tous les groupes sectoriels contenus dans l’organigramme
* La faible représentativité des OSC dans les GS/ peu d’intérêt Pauvreté des OSC
* Déficit d’information entre OSC et acteurs politiques
* L’absence d’une structure de coordination des OSC dotée des moyens matériels et humains (experts)
* La non représentation des OSC rurales.

1. **L’accès à l’information, aux politiques de développement à la loi**

L’accès à l’information est un indicateur du niveau de gouvernance. Au Burundi, accès à l’info sur les politiques et priorités difficile au Burundi.

Un Exemple assez retenu par CIVICUS est l’accès/participation au processus budgétaire. Or au Burundi, contrairement aux autres pays voisins dont le Rwanda, les OSC ne participent pas au processus d’élaboration budgétaire ni à son exécution.

L’absence d’une législation relative à l’accès à l’information tant légale que des politiques limite les OSC à la participation citoyenne et influence des politiques

**VI. Partenariat OSC – Bailleurs**

Selon le consultant, les OSC Burundaises dépendent énormément aux bailleurs: 1% de ressources propres selon le PNUD.

La captation des fonds reste un « parcours du combattant car dépendant souvent de relations entretenues par certains OSC avec les bailleurs.

Le consultant a relevé entres autres entraves à l’accès aux fonds aux OSC :

* L’exigence des cofinancements/expériences ;
* L’exigence des procédures complexes des bailleurs: ex: UE ;
* La faible capacité organisationnelle et de gestion des OSC = inéligibilité à certains financements

L’étude a terminé par un éventail de recommandations adressées tant à l’Etat, à la SC et aux bailleurs. Les plus importantes recommandations adressées à l’Etat sont:

* La poursuite des discussions autour de toutes lois ne faisant pas consensus entre OSC et le Gouvernement burundais ;
* L’intégration dans les réformes en cours des dispositions sur le fonctionnement des alliances et réseaux des OSC;
* La création des meilleurs rapports avec les acteurs publics et société civile via une plateforme et un cadre de concertation permanent de son action ;
* La mise en place d’un cadre national multipartite de dialogue entre OSC, pouvoirs publics et donateurs sur le suivi de l’efficacité de l’aide au développement.

**Aux OSC notamment de** :

* Initier des projets visant à les impliquer dans les processus de suivi de l’efficacité de l’aide au développement et les soumettre aux bailleurs et ne pas attendre que ce soit les bailleurs qui prennent l’initiative à leur place
* Servir de modèles dans la reddition des comptes et sur toutes les questions de gouvernance interne, visibilité et arriver à prouver leur travail de qualité aux bailleurs et au gouvernement

**Aux bailleurs de** :

* Octroyer un appui institutionnel aux OSC pour être plus efficace
* Renforcer les capacités des OSC sur des thématiques choisies en fonction des tares et carences identifiées
* Appuyer techniquement et financièrement les OSC actives dans les groupes sectoriels : dotation ou formation des experts, moyens logistiques et financiers des points focaux des différents groupes sectoriels,…
* Exiger du gouvernement l’ouverture des espaces de dialogue entre OSC et gouvernement et s’il le faut conditionner l’aide au partenariat ;

**B. Echanges- débats sur la présentation : Environnement des OSC**

1. Vousavez parlé de la perte de vision des OSC Burundaises, que ce que vous proposez pour que les OSC Burundaises gardent leur vision

* ***Le consultant a proposé notamment que les OSC puissent développer des visions et se regrouper en collectifrs forts pour asseoir leur vision plutôt qu’être opportunistes sur divers projets, ce qui fait perdre leur crédibilité tant au niveau des bailleurs qu’au niveau de l’Etat, qui sont ses partenaires incontournables.***

1. Vous parlez d’une société civile riche des contradictions et de diversités, je n’ai pas bien compris ce que vous avez voulu insinuer.

* ***C’est un passage tiré de l’ouvrage d’un auteur qui a intéressé le consultant. Il s’agit des contradictions au niveau des idéaux et des diversités au niveau des visions. C’est une marque de la liberté d’expression et de la démocratie dans les Etats de Droit.***

1. Est-ce que la gestion de l’aide au développement est faite de la même manière qu’elle soit technique ou financière ?

* ***Précision en définissant ce que c’est le concept de l’aide au développement. Il s’ag « des prêts et dons accordés aux pays ou territoires figurant dans la liste des pays bénéficiaires d’APD (établie par le CAD, pays en développement jusqu’aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, soit moins de 10065 dollars par tête et par an en 2004) et aux organisations multilatérales, par le secteur public, à des conditions financières libérales, dans le but principalement de faciliter le développement économique et d’améliorer les conditions de vie dans les pays en voie de développement. La gestion doit donc être conduite de manière telle à améliorer les conditions de vie de la population à l’heure même où on parle plus d’efficacité de de l’aide au développement mais de l’efficacité du développement.***

1. **Proposition :** Un participant propose que la première chose qui améliorerait les contrats entre citoyen et gouvernant est la planification. Or, cette planification est généralement faite mais la référence aux documents de plannings est rarement faite par les acteurs étatiques mais que l’opérationnel est déconnecté au stratégique

* ***Le consultant a dit partagé l’opinion de l’intervenant en prenant comme exemple le CSLPII qui est un bon document qui a couté cher à la nation mais dont la connaissance et l’utilisation reste très faible. Si on fait une analyse, on constate que ce document qui devrait être une référence ne l’est pas du tout dans la pratique.***

1. Un participant a recommandé à ce que l’Etat, représenté par les parlementaires puisse mettre en place une loi sur l’information comme dans les autres législations européennes car le droit à avoir une information est problématique au Burundi, surtout dans les administrations publiques

* ***Le souhait est partagé par le consultant qui en a fait d’ailleurs une recommandation de l’étude mais on n’a pas malheureusement eu d’intervention d’un parlementaire.***

1. Comment pouvoir mettre en place une plateforme alors que la société civile est divisée au Burundi par ce qu’on appelle les Ngongos.

* ***Pour le consultant, tout est question de conjoncture. Pour lui, les moments ont évolué depuis l’agrément des ASBL au Burundi. S’il persiste des difficultés au niveau de leur fonctionnement, c’est normal. Pour lui, ces associations satellites du pouvoir vont réaliser progressivement avec l’expérience que les OSC doivent être soustraits de la tutelle du pouvoir, ce qui est un principe dans un état de droit.***

1. Est-ce face aux attitudes des autorités étatiques en commençant par le Ministre de l’intérieur qui a interdit formellement les administrateurs communaux d’accepter une réunion ou manifestation organisée par les OSC, nous pouvons espérer un environnement favorable des OSC ?

* ***Le consultant a estimé qu’il s’agit d’un glissement de langage du Ministre mais pas une volonté d’étouffer l’action des OSC alors que c’est lui qui les agrée. Ce serait faire une chose et son contraire. Pour lui, l’importance des OSC n’est plus à démontrer et toute volonté de retourner en arrière est vaine.***

**Deuxième journée : Le 13/09/2104**

La deuxième journée était consacrée à choisir, parmi tous les défis identifiés la veille par les différents consultants, des grands défis à relever en vue de la création d’un environnement favorable. Les participants étaient appelés à travailler sur les quelques défis-clés choisis afin de pouvoir dégager des recommandations et susciter des engagements de la part des OSC et autres acteurs présents allant dans le sens d’améliorer leur environnement et renforcer le dialogue multipartite.

Après consensus, il a été retenu quatre thèmes avec un thème transversal de suggérer à TDJ Burundi des initiatives/ actions à continuer à mener en tant que pionnier dans le suivi de l’efficacité du développement au Burundi.

1

Après, les participants ont été invités à travailler en groupes sur les défis prioritaires formulés sous forme de questions suivantes:

* ***Que faire pour améliorer l’environnement des OSC ? (groupe des parlementaires) ;***
* ***Que faire pour faire participer les leaders dans les initiatives de la SC ?***
* ***Que faire pour influencer les cadres institutionnels existants, cas du GCP : Groupe de Coordination des Partenaire ;***
* ***Que devrait faire les OSC pour s’engager effectivement dans le dialogue au développement* ?**
* ***Une question transversale pour tous les groupes : Que ce que TDJ, en tant que point focal des autres OSC pourrait faire dans le futur en vue de l’amélioration de l’environnement des OSC et de leur participation effective dans le suivi de l’efficacité du développement****.*

**Synthèses des travaux en groupes**

Les travaux en groupes ont abouti à des recommandations dont les plus pertinentes sont (par sujet):

1. **Les recommandations émises pour améliorer l’environnement des OSC :**

* Intégrer dans le cahier de charge de la commission politique une unité qui se charge des questions en rapport avec les OSC ;
* Encourager la SC à mieux se structurer en réseau selon les orientations ;
* Améliorer le cadre légal en vue d’un cadre légal favorisant le réseautage;
* Améliorer la communication par le moyen des TIC (site web, etc.) pour récolter les propositions de la SC.

1. **Recommandations pour une participation effective des décideurs dans les initiatives de la SC :**

* Renforcer l’échange d’information ;
* Renforcer le caractère inclusif des débats entre la SC et les autorités de hauts niveaux;
* Cultiver l’esprit patriotique surtout lorsque on s’adresse à l’opinion publique, la critique constructive et équilibré (positif et négatif);
* Equilibrer les participants en invitant tous les acteurs;
* Faire une identification exhaustive des différents partenaires au développement (data base) ;
* Sensibiliser ces acteurs sur l’intérêt de travailler ensemble;
* Informer au temps opportun pour informer ces partenaires (développement un système efficace et rapide de communication interne et externe;
* Multiplier ces rencontres ;
* Former les acteurs de la SC en vue d’affiner leur plaidoyer, techniques de communication, éducation civique, leadership etc.

1. **Que devrait faire les OSC pour s’engager effectivement dans le dialogue au développement**

* Sensibiliser toutes les OSC pour s’engager dans le suivi de l’efficacité de l’aide ;
* Mettre en place un cadre structurel représentatif et inclusif des OSC ;
* Doter cette structure d’une feuille de route annuelle assortie  d’un plan d’action;
* Etablir un cadre de dialogue permanent entre les acteurs (Gouvernement, Société civile et PTF) en vue d’une crédibilité;
* Encourager une bonne gouvernance au sein des OSC;
* Faire un plaidoyer pour que l’aide ne profite qu’aux donateurs de l’aide; plus de place aux décideurs nationaux ;

1. **Comment exploiter le cadre institutionnel qu’est le GCP : Groupe de Coordination des Partenaires pour y contribuer qualitativement**

* S’intégrer dans les synergies existantes et créer celles manquantes;
* Création d’une plateforme qui réunirait toutes ces synergies;
* Etablir des stratégies de plaidoyer au sein de cette Plateforme;
* Identifier au sein de cette synergie et promouvoir l’expertise appropriée selon les secteurs.

1. **Problèmes à présenter et recommandations pour d’autres actions :**
   * Accès à l’information;
   * Non implication de la SC dans l’élaboration des politiques publiques ;
   * Manque de collaboration entre les OSC ;
   * Renforcer des capacités par domaine ;
   * Favoriser l’échange de données et d’information ;
   * Multiplier des cadres d’information entre les acteurs publics et de la SC ;
   * Impliquer les OSC dans la planification ;
   * Renforcer les capacités des autorités locales.
2. **A Terre des jeunes pour continuer à être le point focal pour les autres OSC de faire  notamment:**

* *Une sensibilisation nationale de toutes les OSC sur le rôle de la société civile dans le suivi de l’efficacité de l’aide au développement  et celles qui n’y adhèrent pas encore;*
* *Impulser une dynamique de création d’une plateforme nationale des OSC engagés dans le suivi de l’efficacité du développement ;*
* *Aider les OSC à trouver des interlocuteurs valides de l’Etat par la création d’une plateforme des OSC Burundaises*
* *Continuer à organiser des cadres de dialogues entre différents partenaires au développement*
* *Être promoteur à l’élaboration de l’agenda post-2015 et réunir toutes les OSC et autres parties prenantes autour de la question*.

1. **Conclusion générale**

Tous les intervenants présents aux assises se sont accordés sur le principe de l’importance du mouvement associatif dans l’équilibre de la société et son investissement dans le renforcement de ses capacités et du partenariat en vue de la création d’un environnement favorable des OSC leur permettant de suivre le mouvement de l’efficacité de du développement

Même si les lois en vigueur et les réformes légales envisagées ne sont pas de nature à maximiser un bon environnement de travail des OSC, la mise en place timide des cadres formels de concertations entre OSC et gouvernement vont permettre, espérons, à trouver le consensus.

Les expériences de la sous région montrent que le Burundi est encore en arrière non seulement dans la création d’un environnement favorable mais également dans la mise en place des cadres de dialogue entre toutes les parties prenantes au niveau national.

Les OSC Burundaises doivent non seulement s’inspirer des expériences tirées des OSC de la sous région mais aussi amplifier leur voix au-delà des frontières nationales et de reconnaître que certaines questions nationales sont un produit d'un dialogue régional et international. Pour y arriver, des actions de grandes envergures entre OSC elles mêmes restent nécessaires pour pouvoir participer efficacement dans les cadres de dialogues existants (sensibilisations, mise en place d’une plateforme,..) comme cela ressort des recommandations de l’atelier.

L’atelier est donc un début et non une fin d’un dialogue entre acteurs de la Société civile, de développements et décideurs. Ses résultants serviront de base aux autres cadres qui se poursuivront et sans tarder.

L’agenda post-2015 reste aussi prometteur est les devants ont été pris. Il reste que les OSC burundaises, les parlementaires et autres acteurs de développement suivent la cadence internationale et apportent leur pierre à l’édifice pour ce grand chantier.

1. Quatrième Forum à Haut Niveau sur l’efficacité de l’aide, Busan, République du Corée, 29 novembre au 1er janvier 2011, p.7 et 8. (Voir aussi [www.busanhlf4.org](http://www.busanhlf4.org)) [↑](#footnote-ref-1)